

Conseil National de Transition (CNT)

français canal historique (association loi 1901)

17 rue Parmentier

03500 Saint Pourçain sur Sioule

A Mesdames et Messieurs les Sénateurs et Députés

Le 15 octobre 2021,

Par email

Madame/Monsieur le Sénateur/le Député,

Vous êtes actuellement censés représenter et défendre le peuple. Vous pouvez prendre la parole au nom du peuple pour demander l'ouverture de commissions d'enquête en vue d'obtenir des preuves scientifiques justifiant les mesures dites « anti-covid » liberticides et anticonstitutionnelles prises par le gouvernement. Dans l'attente de ces preuves, vous pouvez aussi voter des motions de censure de tous les textes relatifs à ces mesures, pour en arrêter les effets conformément au principe de précaution.

Enfin, les sénateurs forment, avec les députés, la Haute Cour chargée, depuis la révision constitutionnelle du 23 février 2007, de se prononcer sur une éventuelle destitution du Président de la République, en la personne d'Emmanuel Macron.

Le Conseil National de Transition (CNT) français canal historique est avant tout un mouvement pacifique dont la devise est « *PEUPLE, PAIX, JUSTICE PARTOUT OÙ NÉCESSITÉ FAIT LOI* », qui ne s'apparente en aucun cas à un mouvement complotiste ou conspirateur, ni à un parti politique, ni à une secte, ni à une milice. Nous sommes juste « *la voie du peuple* ».

C'est pourquoi, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint copie de la lettre que nous avons adressée à six ministres du présumé gouvernement français et de la sommation jointe qui évoque l'existence de crimes contre l'humanité et d'un génocide, disponibles aussi sur la page :

<https://conseilnational.fr/sommation-d-octobre-2021/>, et que cinq huissiers de justice ont refusé de délivrer.

Nous vous demandons donc de diligenter dans les plus brefs délais une commission d'enquête portant sur les points de la sommation ci-jointe, à savoir **l'existence d'une preuve scientifique** :

- que le prétendu « virus » dit « sars-cov-2 » ou « sras-cov-2 » ou ses « variants » auraient été isolés physiquement, purifiés et caractérisés, et ce, directement à partir de prélèvements provenant de personnes décédées des symptômes qualifiés de maladie « covid19 »
- à supposer que lesdits prétendus « virus » ou « variants » aient été dûment isolés physiquement, purifiés et caractérisés, et ce, directement à partir de prélèvements provenant de personnes décédées des symptômes qualifiés de maladie « covid19 », qu'ils seraient la cause des symptômes qualifiés de maladie « covid19 » et donc d'une contamination,
- que chacune des mesures dites « anti-covid » prise par le gouvernement français depuis mars 2020 et énumérée ci-après aurait une efficacité sanitaire pour lutter contre l'épidémie dite de « covid19 » et une innocuité pour l'humain, à savoir : le port du masque, le confinement, le couvre-feu, le test PCR ou autre, le traçage numérique par QR code ou autre, la prise de température, la distanciation sociale, les gestes barrières, la jauge, l'isolement ou la quarantaine de personnes asymptomatiques, le pass sanitaire ou vaccinal, l'inoculation ou l'administration obligatoire par tout moyen de quelque substance que ce soit (vaccin, matériel génétique, ARNm, etc...).

Nous vous demandons de nous apporter une réponse positive ou négative sous 48 heures, sur votre engagement à diligenter cette commission d'enquête.

De plus, compte tenu de la situation de grande agitation politique, sociale, sanitaire et économique de la France, nous vous demandons de prendre connaissance de la proclamation du Conseil National de Transition (CNT) en date du 18 juin 2015, déclaré à l'ONU par lettre du 29 septembre 2015, déclaration réitérée par lettre du 26 août 2021, et de sa légitimité à gouverner la France pendant une transition politique d'environ deux ans, conformément au Programme de la Transition, jusqu'à l'établissement d'une nouvelle constitution par le peuple et pour le peuple français.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site : <https://conseilnational.fr>

Pour toute correspondance, écrire à : contact.elus@conseilnational.fr

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame/Monsieur, le Sénateur/le Député, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

p/o

P.J. : copie de la lettre et de la « sommation de faire et de répondre » adressées aux ministres, avec copie aux media et alerteurs, et aux officiers généraux des forces armées françaises